VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Délibération du Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200054674-20250407-2025-36-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025

LUNDI 7 AVRIL 2025

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 28 mars 2025 transmis par voie électronique le 1er avril 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (20) :
Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Cédric COUTURIER, Gaëlle COURTOIS, Martine BONINO, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Clément CORDONNIER, Fabienne LATISTE, Nicolas DECORDE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (4) :
Janine TROUDE a donné pouvoir à Christine LESUEUR,
Brigitte MARTIN a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ,
Bernard CAILLAUD a donné pouvoir à Corinne MORDA,
Oumar FALL a donné pouvoir à Thiéry MARTIN.

Etaient absents (5) :
Dana RADU,
Alexandre HANNIER,
Martine CORBUT,
Lukas SAWICKI,
Carole VANDAL

2025-36
BUDGET PRINCIPAL VILLE : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025.

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports et des Finances invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2025 du budget principal de la commune.

Après avoir rappelé que ces orientations budgétaires 2025 ont été soumises à la commission « Finances et développement économique » lors de sa séance du 31 mars 2025, le conseil municipal est invité à en débattre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal, prend acte du débat sur les orientations

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

budgétaires 2025 du budget principal de la commune, qui a eu lieu au vu du rapport sur les orientations budgétaires 2025 **joint à la présente délibération**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Joël DECOUDRE
Secrétaire de séance

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX

MAIRIE de FORGES LES EAUX
76440

Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et
De sa publication par voie d'affichage numérique

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX

MAIRIE de FORGES LES EAUX
76440

Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 11 1 AVR. 2025

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)